



Clause d'irresponsabilité

Par Happy

Bonjour,

Je suis avec mon frère propriétaire en indivision d'un studio.
Je voudrais le louer lui s'y oppose par peur de problèmes.

Puis-je faire une déclaration sur l'honneur mentionnant mon engagement à en assumer toutes les conséquences négatives.
Ceci pour le dégager de toutes responsabilités...

A défaut si une telle clause n'est pas possible
y aurait-il une autre solution?

Merci de votre réponse

Par ESP

Bonjour

Une indivision est souvent source de problèmes, mais ceux-ci peuvent être évités grâce à la convention d'indivision.
Celle-ci pourra préciser qui gère le bien, les droits, devoirs, mais aussi engagement de chacun.

Par Happy

Merci beaucoup de votre réponse.
Je ne connaissais pas cette possibilité
de convention.
Bien à vous et belle journée

Par ESP

Je vous prie